

## La collectivité veut « reprendre la main » sur les éoliennes

*Souveraineté énergétique, appel d'offres, participation citoyenne... Une motion, qui marque un changement radical de la méthode sur l'éolien, a été adoptée hier à l'unanimité. Une cinquantaine d'opposants au projet de méthanisation à Sainte-Soule et aux projets d'éoliennes en Aunis se sont fait entendre en début de séance.*

ALAIN BABAUD Alain.Babaud@sudouest.fr L



**Une cinquantaine d'opposants au projet de méthanisation à Sainte-Soule et aux projets d'éoliennes en Aunis se sont fait entendre en début de séance.** ALAIN BABAUD

Rarement les éoliennes terrestres ont fait consensus, ces dernières années, au sein de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. C'est arrivé, ce jeudi 29 septembre, en réunion publique de conseil communautaire. Il est vrai que Gérard Blanchard, le vice-président à la transition écologique, est venu rebattre les cartes en proposant une motion qui change radicalement la méthode employée, jusqu-là, pour planter les 20 à 25 masts qui permettront de produire 250 gigawatts-heures par an à l'échéance 2030, conformément aux ambitions de la collectivité.

Les moyens mis en œuvre, récemment, pour tenter d'encadrer les projets de parcs (notamment sur le plan paysager) et rechercher l'adhésion des élus comme de la population, ont échoué. L'assemblée communautaire s'en est trouvée fracturée. Avec l'unité urbaine centrale d'un côté, qui donnait l'impression de vouloir avancer à tout prix sur le projet La Rochelle Territoire zéro carbone et, de l'autre, les communes rurales très exposées, concrètement, au risque d'implantation de masts dans leur paysage.

## Planification

L'Agglo de La Rochelle, qui doit émettre un avis sur chaque dossier, entend aujourd'hui ne plus « subir » la pression des industriels mais « reprendre la main » et revendiquer sa « souveraineté » en la matière, via un processus de planification.

La collectivité deviendrait alors « maître d'œuvre », pourrait établir un cahier des charges, lancer des appels d'offres pour des implantations désirées. Et, pourquoi pas, créer une société de type SEM (société d'économie mixte) pour entrer dans le capital des entreprises qui seront créées afin de donner corps au projet et peser sur leurs choix ? L'intercommunalité n'en devra pas moins se prononcer au fil de l'eau sur la compatibilité des sollicitations avec son projet d'aménagement énergétique du territoire. Mais pas sans un travail plus étroit avec les élus locaux et une « participation citoyenne beaucoup plus forte, beaucoup plus large » (par des réunions publiques, par exemple) dans l'idée, aussi, de « privilégier une énergie partagée, en autoconsommation collective ». Avec, à la clé, un coût de l'énergie inférieur à celui du marché et maîtrisé, pour les consommateurs concernés. « Cela repositionne les choses et rouvre le débat », relève Gérard Blanchard qui n'y voit pas une « refonte en profondeur » de la politique énergétique de l'Agglo, puisque les objectifs d'équipement restent inchangés. Mais « un changement de méthode » visant à concilier les impératifs de développement des énergies renouvelables avec les aspirations de la population.

### « On se sent engagé »

Changement accueilli avec satisfaction par les délégués communautaires voire du soulagement. « Oui à la puissance publique ! », clame ainsi Sébastien Bérot, de Périgny. Chantal Vetter, de La Rochelle, salue pour sa part le « courage » du revirement. « On se sent engagé, responsable ! ». Vincent Coppolani, maire de La Jarne, explique avoir déjà fait ce type de propositions « il y a cinq ans... » À l'époque, « c'était pas possible » pour diverses raisons. Katherine Chipoff, élue Renaissance de Lagord, relève quant à elle l'urgence climatique et énergétique qui s'aggrave et regrette « le retard pris ». Jean-Marc Soubeste, élu rochelais écologiste, met en garde sur la notion de souveraineté énergétique, qui paraît illusoire à l'échelle d'un territoire de 28 communes.

Malgré les bémols évoqués, la motion a été adoptée à l'unanimité. Il reste à savoir si la préfecture, qui est seule à pouvoir autoriser ou non une implantation d'éoliennes, tiendra compte ou non de cette motion dans ces choix futurs.

### AVIS NÉGATIF POUR EOLISE 3

Le changement de méthode dans la politique d'implantation des parcs éoliens sur le territoire de l'agglomération rochelaise s'est immédiatement concrétisé, ce jeudi soir. Il s'agissait d'émettre un avis (après plusieurs communes qui ont délibéré négativement ces derniers jours) sur le projet Eolise 3 (L'Aubertière) qui vise à l'implantation de 3 éoliennes à Saint-Médard-d'Aunis et une à Sainte-Soulle, pour une production unique de 3,6 mégawatts et des

pales montant à 145 m de haut. Une éolienne était envisagée à 617 m d'une (seule) habitation, les trois autres au-delà de 650 m. Sur le plan de la biodiversité, l'impact sur la vie des chauves-souris n'était pas neutre. Mais « la principale critique porte sur la saturation visuelle » dans les communes, explique Gérard Blanchard. Un vice-président à la transition écologique et énergétique qui a donc proposé un vote défavorable suivi à l'unanimité par l'assemblée.